



La Castagne

Le Mendomazère de la section lozérienne
de l'Union SNUI - SUD Trésor Solidaires
Décembre 2010 - Janvier 2011

Sommaire :

Editorial

Nouveaux

La page Gestion

Moins égaux en Lozère !

Les nouvelles structures

Les suppressions d'emploi

Retour sur le conflit des retraites

Les sujets de mobilisation et d'action ont été nombreux en ce dernier trimestre, qu'il s'agisse de problèmes d'ampleur nationale, avec le conflit des retraites ou de sujets purement locaux avec la mise en place des SIP à Marvejols, à St Chély et à Mende, vos représentants ont eu fort à faire.

Rassurez-vous, ils ont tenu leur rang dans toutes les instances (CAP, CTP, CHS, CDAS) et à l'occasion des audiences à la direction. Cependant, il n'est pas toujours facile de concilier ce rôle avec l'activité professionnelle et, en Lozère, plus que nulle part ailleurs, dès qu'un agent manque, pour une raison ou pour une autre, ça se voit dans le service !

Comme on arrive en fin d'année, prenons de l'avance : nous promettons pour 2011 de continuer ce travail revendicatif et en plus de rendre compte plus souvent des discussions auxquelles nous avons participé.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Editorial

Cela fait bien longtemps que notre section n'avait pas diffusé son journal local.

Ce n'est pourtant pas faute d'actualité à traiter, au contraire.

Mieux vaut tard que jamais

Le 1er septembre est la date d'effet des mouvements de mutations et cette année, ce sont 14 nouveaux collègues qui ont rejoint le département de la Lozère. Rapporté au nombre total d'agents du département, cela équivaut à un taux de remplacement de plus de 10%. Ce nombre peu paraître important mais dans le 48 comme ailleurs, compte tenu des suppressions d'emploi, nous sommes de moins en moins nombreux pour effectuer des tâches dont le volume progresse...

Quoiqu'il en soit, nous sommes contents de les voir arriver et nous renouvelons nos vœux de bienvenue à tous les nouveaux.

Alain MASSOT (inspecteur) est arrivé à la division II de la DSF

Alain NURIT (contrôleur) a été nommé EDRA sans résidence et a rejoint Langogne

Alain TREFIER (contrôleur principal) a été nommé au SIE de Mende

Céline BARTOSZEWICZ (agent administratif) a été nommée à Langogne

Charlotte DITCHE (agent administratif) a rejoint le SIE

Christine DE GIORGI (inspectrice) est arrivée à la BCR

David WANQUET (trésorier principal) est arrivé au PRS à Mende

Désiré ROPERS (contrôleur principal) est arrivé à la DSF

Évelyne ANCEL (inspectrice principale) est arrivée au PCE à Mende

Karen ROPERS (contrôleur) a été nommée au PCE et à la DSF

Josiane DAUDET a été nommée au PRS

Laurence BESSIERE est arrivée au SIE de Mende

Nathalie TREFIER a rejoint le CDI de Mende

Sylvie RICHARD (directrice divisionnaire) a été nommée à la division II de la DSF

Bien entendu, ce mouvement a également permis à des collègues déjà présents dans le département, de changer de poste à la faveur du mouvement local.

Lucien LHERMET (contrôleur principal) a quitté la DSF pour la cellule CSP de Mende
Claudine BADY (directrice divisionnaire) est passée de la division II à la division I de la DSF
Patrick RUSSIER (inspecteur) est passé de la division II à la division I de la DSF
Marie-Josée COULET a quitté le SIE pour le pôle contrôle expertise

Qu'il s'agisse des nouveaux ou des « anciens », cette nouvelle affectation est synonyme d'efforts d'adaptation et de formation continue, de temps passé à rejoindre Toulouse, Nevers ou Montpellier rarement pris en compte dans le temps de travail. Il serait temps que notre direction fasse preuve d'initiative et d'inventivité pour éviter de décourager ceux d'entre nous qui font du mieux pour être à la hauteur des exigences de qualité du service public.

Bon courage à tous

Rappel : la campagne des mutations pour 2011 est ouverte ! N'hésite pas à nous contacter pour la rédaction de ta demande. Souvent, un regard extérieur peut déceler un oubli ou une erreur que le rédacteur fatigué par une longue séance de saisie sur Agora laisse quelquefois passer.

N'oublie pas non plus, une fois ta demande validée, de nous transmettre un double afin que nous puissions l'adresser aux capistes nationaux qui veilleront à ce que ta demande soit correctement traitée et qui, en cas de besoin, plaideront ta cause auprès du représentant du DG.

Un peu de Gestion (Humaine des Ressources)

Les lauréats des concours

Alain Massot - examen professionnel de B en A

Alain Nurit - concours interne de contrôleur

Damien Saint Léger - concours interne de contrôleur (parti loin mais si c'est son souhait nous espérons bien vite le revoir!!)

Régine Raymond – concours de contrôleur principal

Les sélections

Martine Juillaguet promue contrôleur

Louis Couailhac promu IDEP à Rodez

Félicitations à tous!

Temps partiel : en Lozère, les agents sont moins égaux

Selon l'article 37 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, « *Les fonctionnaires titulaires en activité ou en service détaché qui occupent un emploi conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires peuvent, sur leur demande, et sous réserve des nécessités de fonctionnement du service, notamment de la nécessité d'assurer sa continuité compte tenu du nombre d'agents à temps partiel, être autorisés à accomplir un service à temps partiel qui ne peut être inférieur au mi-temps dans les conditions définies par décret au conseil d'État. Ce décret peut exclure du bénéfice du travail à temps partiel les fonctionnaires titulaires de certains grades ou occupant certains emplois ou exerçant certaines fonctions.*

Il est procédé globalement dans chaque département ministériel à la compensation du temps de travail perdu du fait des autorisations mentionnées à l'alinéa précédent par le recrutement de fonctionnaires titulaires. »

Cette citation nous permet de situer le débat dans un contexte beaucoup plus large que le seul cas individuel que nous avons eu à examiner le 30 septembre

D'un point de vue historique

Le droit au travail à temps partiel n'est pas une avancée très ancienne. Les premiers textes législatifs y afférant datent de 1970 et ne concernaient que le mi-temps. Les textes qui nous intéressent aujourd'hui n'ont pas encore trente ans et leur application n'est pas intervenue immédiatement pour tous les agents de notre administration. Dans certains services, les Centres Régionaux Informatiques (actuels CSI), les personnels féminins ont du se mettre en grève le mercredi afin de bénéficier du temps partiel à 80 % pour ce jour-là.

Aujourd'hui encore, le droit au travail à temps partiel est une revendication constante pour les personnels de Centrale, que les nombreuses discussions suscitées par l'Unification des anciennes directions générales n'ont pas pu faire aboutir.

D'un point de vue règlementaire

Le texte précité s'inscrit dans le Titre II du statut général des fonctionnaires. Dans ce même Titre II nous retrouvons la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique dont l'article 7 modifie la loi de 1984 en stipulant que « *la réorientation professionnelle prend fin lorsque le fonctionnaire accède à un nouvel emploi.*

« *Elle peut également prendre fin, à l'initiative de l'administration, lorsque le fonctionnaire a refusé successivement trois offres d'emploi public fermes et précises correspondant à son grade et à son projet personnalisé d'évolution professionnelle, et tenant compte de sa situation de famille et de son lieu de résidence habituel. Dans ce cas, il peut être placé en disponibilité d'office ou, le cas échéant, admis à la retraite.* »

D'un point de vue général

Les fonctionnaires voient leurs acquis sociaux se réduire de jour en jour, l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ à la retraite sont imposés à des agents recrutés il n'y a pas si longtemps de cela sur la base de trente-sept ans et demi de cotisations, en contrepartie d'un certain nombre de sacrifices induits par le Titre I du statut portant Droits et Obligation des fonctionnaires.

Dans ce contexte, le refus examiné par la CAPL pouvait bien être la goutte d'eau de trop.

Dans notre département, les volumes des suppressions d'emplois successives obligent les agents de tous les services à une polycompétence impossible à assumer, rendent impossibles les mutations internes vers certaines résidences et obligent certains d'entre nous à des déplacements professionnels importants.

La possibilité de travailler à temps partiel ne résout pas tous les problèmes mais elle permet à certains agents d'alléger le poids de toutes ces contraintes professionnelles et de faire face aux contraintes que les aléas de la vie placent sur leur route.

Quand le gouvernement réforme nos retraites, il nous désespère car les conditions de vie au travail se dégradent tellement que nous aspirons à quitter l'activité dès que possible.

Quand le gouvernement instaure la mobilité forcée, il fait planer sur nous la menace d'un plan « social »

A travers ce seul dossier nous entrevoyons la poursuite d'une attaque en règle contre nos garanties de gestion. Plus que jamais il nous faut rester vigilants et ne pas rester sans réaction lorsque l'un d'entre nous, quel qu'il soit, voit ses droits menacés.

Les nouvelles structures

SIP de LANGOGNE au 1er octobre 2009

SIP de FLORAC au 1er décembre 2009

SIP de SAINT CHELY D'APCHER au 1er janvier 2010

SIP de MARVEJOLS au 1er juillet 2010

Pôle de Recouvrement Spécialisé au 1er septembre 2010

SIP de MENDE au 1er décembre 2010

Six nouvelles structures en quatorze mois !!! Si ce n'est pas un coup d'accélérateur des réformes, ça ?

Neuf agents de la filière gestion publique ont rejoint la gestion fiscale. Toutes ces nouvelles structures, surtout les SIP, ont demandé une forte présence et une vigilance constante des représentants syndicaux pour une installation physique correcte et un dialogue constant et de plus en plus efficace au fur et à mesure des différents chantiers. Les deux premiers sites « SIPés » (LANGOGNE et FLORAC) ont certainement « essuyé les plâtres » et pâti de leur éloignement, mais nous restons à l'écoute de nos collègues et intervenons à la direction afin que leurs conditions de travail ne souffrent pas de cette situation.

Le conflit des retraites, les grèves, la participation en Lozère, les manifs à Mende

La forte participation des agents aux journées de grève (+80%) et aux manifestations dans les rues de Mende lors du conflit des retraites a montré à quel point, au-delà du problème des retraites, les agents sont lassés des conditions dans lesquelles on les oblige à exercer leurs missions et du peu de considération que leur accordent la DGFIP et son ministre. Et vous l'avez exprimé ce ras le bol !

C'est pourquoi l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaire a initié la campagne « On veut respirer » destinée à maintenir la mobilisation autour des principales revendications des agents

Nous avons noté au passage, une spécificité de plus de la Lozère, la forte mobilisation des chefs de service à ces grèves. Ils ont bien compris, eux, que les suppressions d'emplois ont mis les services dans une situation intenable. De moins en moins d'agents et de plus en plus de missions....

En 2011, les élections

Lors de la création de l'ancêtre de l'Union SNUI-SUD Trésor, les fondateurs ont revendiqué la souscription de notre syndicat à la Charte d'Amiens.

Il en découle un principe fondamental très fort qui fixe aux militants ce que nous appelons la double besogne qui est :

- 1) de militer pour la satisfaction des revendications de nos adhérents;
- 2) d'oeuvrer à la transformation de notre société;

Ainsi, nous ne perdons jamais de vue ces deux axes fondamentaux mais, si nous ne perdons pas de vue le 2ème, qui nous incite à mobiliser pour des luttes fondamentales comme celles que nous menons contre la réforme des retraites, au quotidien, c'est bien le premier point qui nous motive dans la défense des agents pour :

- leurs conditions de travail
- le respect de leur personne
- le respect des règles de gestion
- la reconnaissance de leur travail

Sur tous ces points, chacun d'entre nous est concerné à un moment ou à un autre de sa carrière.

Les élus (A, B et C) en CAPL sont les représentants des personnels. Leur rôle est de défendre les intérêts de chaque agent, de veiller aux bonnes conditions de travail de chaque agent, pour lui permettre de travailler dans un environnement positif nécessaire à son équilibre. Ils sont également les garants de la stricte application des règles de gestion pour le bénéfice de chacun.

En Lozère, comme ailleurs, les élus de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires prennent leur rôle très à cœur.

Les élections en CAP sont le moment de témoigner à tous les élus l'intérêt que vous portez à leur action et d'adresser, par une forte participation, un message très fort en direction de notre hiérarchie.

Dès le début de l'année 2011 il nous faudra toutes et tous réfléchir à la préparation de ces élections. Nous devons constituer des listes représentatives des agents, pour les 3 CAP.

Nous lançons d'ores et déjà un appel à tous nos adhérents prêts à s'investir dans la représentation, la défense et le soutien des agents. La mobilisation de tous sera nécessaire.

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUTES ET A TOUS